

Question orale de Madame Louise-Marie Bataille concernant les résultats de la consultation citoyenne relative au projet d’ambassade américaine au Cours Saint-Michel.

Monsieur le Bourgmestre,

En janvier dernier, vous avez organisé une consultation citoyenne des riverains du Cours Saint-Michel, à propos du projet d’ambassade américaine.

Nous saluons votre volonté d’associer les habitants aux étapes-clés de ce dossier qui aura un impact important sur le futur du quartier.

Ainsi que vous nous en informez dans le courrier, la demande de permis d’urbanisme a été déposée par le demandeur en août dernier auprès des instances régionales compétentes. Et c’est dans le cadre de l’étude d’incidences actuellement en cours, réalisée par un bureau spécialisé indépendant, que cette enquête a été menée.

Par cette démarche, vous souhaitez collecter les perceptions et préoccupations des habitants du quartier, afin que l’évaluation environnementale reflète au mieux la réalité vécue sur le terrain et les attentes des habitants qui résident autour du site et des forces vives qui y sont quotidiennement.

Nous nous réjouissons des priorités communales dans ce dossier : préserver la quiétude du quartier, garantir la qualité résidentielle du cadre de vie, et veiller à une intégration harmonieuse du projet au sein de son environnement paysager, social et urbain. A bon escient, vous précisez que les cheminements piétons et cyclistes, les liens entre les espaces verts, la vitalité commerciale locale et la convivialité des abords constituent des enjeux suivis avec attention par l’autorité communale.

Nous tenons à souligner l’intérêt du questionnaire, divisé clairement en deux parties : d’une part la perception du site aujourd’hui et, d’autre part, la perception et les préoccupations face à la future implantation de l’ambassade.

La lettre relative à cette consultation citoyenne se termine en annonçant que les réponses contribueront directement aux analyses réalisées par le bureau d’études et permettront d’orienter les recommandations formulées dans le rapport.

D’autre part, en réponse à l’enquête sur le site dédié, les riverains ont reçu le message suivant : « Nous vous remercions d’avoir participé à cette enquête. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites qui seront données à ce dossier.

Ma question est dès lors la suivante : dans quel délai et selon quelles modalités les Etterbeekois auront-il une restitution des résultats de l’enquête ?

Je vous remercie.

Réponse en séance :

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Et bien Madame Bataille, les grands esprits se rencontrent. Les conclusions de l'enquête, à laquelle près de 400 etterbeekois et Etterbeekoises ont participé, sont présentées dans la vie etterbeekoise qui est actuellement en cours de distribution dans nos boîtes aux lettres respectives.

Vous le savez, une section plus détaillée est également en cours de préparation sur notre site Internet par notre service communications, et ce afin que les résultats de cette consultation puissent être consultés par le plus grand nombre d'habitants.

Nous adaptons d'ailleurs la même démarche pour d'autres projets, je rappelle entre autres le Skatepark et l'Agora Space.

Donc votre demande d'informations, Madame Bataille, a été bien rencontrée.

Je tiens à préciser un petit rappel qui porte sur la méthode dans le cadre de l'étude d'incidence.

Nous avons convenu avec le bureau d'études chargé du dossier, d'organiser cette consultation auprès des habitants sur la base d'un questionnaire qu'ils ont élaboré. Celui-ci comportait des questions ouvertes, dont les réponses ont ensuite été analysées et synthétisées par nos soins.

Au total, plus de 4000 courriers ont été envoyés à ce qu'on appelle un très large périmètre d'habitants et plus de 10%, puisque 400 personnes, ont pris le temps d'y répondre ce qui constitue une participation significative. Je vous remercie pour votre question.



## Question orale de Madame Audrey Petit relative aux horaires des parcs en hiver

Ma question porte sur les horaires d'ouverture des parcs à Etterbeek en hiver.

Il est normalement prévu, et indiqué aux grilles, une fermeture à 18h. Les Etterbeekois peuvent ainsi profiter, même en hiver, des parcs, après le travail, pour jardiner notamment, quand des potagers collectifs s'y trouvent.

Cependant, très fréquemment entre novembre et février, on nous a rapporté que certains parcs, dont le parc Hap de manière fréquente, ont fermé à 17h. Nous avons appris que des jardiniers du potager se sont ainsi retrouvés enfermés, grilles fermées donc, le 9 novembre, en décembre et encore le 1er février. Forcés d'appeler un proche avec une échelle, pour les faire sortir.

Le service de gardiennage a été prévenu via le service développement durable, en charge des potagers, et il a été répondu que c'était une mesure « temporaire, liée au manque de visibilité dans le parc, dans le but d'éviter les risques de chutes ou d'accidents, ou justement d'enfermer des personnes non repérées dans le parc du fait de l'obscurité ».

Il est en effet précisé aux grilles, en petit sous l'horaire de fermeture officielle, que pour des raisons de sécurité, les parcs peuvent être fermés plus tôt qu'annoncé. Le phénomène ici, est cependant devenu vraiment récurrent.

Ma question est donc la suivante - l'absence de conseil communal précédemment nous amène à la poser seulement maintenant : est-il possible de trancher, et de

- Soit pour les raisons de sécurité avérées, assumer une fermeture à 17h en hiver, et donc bien l'indiquer aux riverains,
- Soit de respecter les horaires affichés et donc de fermer à 18h, sauf cas vraiment exceptionnel ?

Un grand merci pour votre réponse.

Réponse en séance :

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Merci Madame Petit. Vous évoquiez surtout le parc Hap et soyons clairs pour le parc Hap, il s'agit d'une erreur signalétique rapidement corrigée. C'est une erreur dans l'affichage des horaires pour ce parc, et les mesures nécessaires afin de rectifier cette information et éviter toute confusion à l'avenir sont déjà prises.

Vous le savez et vous l'avez évoqué dans votre question concernant le parc Hap, ce sont des horaires adaptés aux impératifs de sécurité et c'est vrai que ce parc ferme à 17h00 durant la période évoquée.

C'est un horaire qui est déterminé en fonction du coucher du soleil et des conditions de sécurité optimales pour les usagers. Vous le savez., dans ce parc, l'absence d'éclairage suffisant en soirée présente un risque réel tant pour la sécurité des visiteurs que pour la préservation des lieux. Je ne dois pas vous le redire, c'est un parc qui est classé. Ce qui implique donc que toute modification, y compris l'installation d'un éclairage supplémentaire, doit obtenir l'autorisation expresse de la Commission des monuments et sites. Nous sommes tenus de respecter évidemment scrupuleusement ces règles qui visent à protéger tant le patrimoine que les usagers. Sachez que les Monuments et sites ne sont pas favorables à l'installation d'éclairages supplémentaires.

Quant aux autres parcs, vous le savez - le Bourgmestre le rappelle depuis très longtemps - nous veillons à ce qu'ils soient les plus accessibles possible, et ce en fonction des saisons et de la luminosité.

Merci pour votre intervention.



Question orale de Madame Audrey Petit relative au soutien de notre commune envers le peuple ukrainien

Alors que nous fêtons le triste anniversaire des 4 ans de la guerre en Ukraine, nous avons remarqué que le drapeau ukrainien ne flottait plus sur la façade de la maison communale d'Etterbeek – et avec lui ont ainsi disparu les marques de soutien de notre commune envers le peuple ukrainien.

Nous avons bien sûr été très surpris, et ne sommes pas les seuls; et le timing est pour le moins malheureux.

Pourriez-vous nous indiquer les raisons de ce retrait ?

Merci.

Réponse en séance :

*Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :*

Et bien Madame Petit, la réponse est très simple.

Le drapeau a été enlevé car il était complètement déchiré et menaçait donc de tomber sur la rue à la suite d'une tempête, c'est la seule et unique raison.

Un nouveau drapeau a été commandé en séance du collège du 12 mars dernier et dès que cette nouvelle bâche sera présente, elle sera replacée.



Question orale de Monsieur Thibault Deleixhe concernant les offres déposées dans le cadre du marché public en procédure ouverte pour la réaffectation du site de l'ancienne maison communale

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et messieurs les échevines et échevins,

Le 04 juillet 2025 le Collège des Bourgmestres et échevins de la commune d'Etterbeek approuvait le cahier des charges N° JDC/AUD 115/20250623 et le montant estimé du marché "Site de l'ancienne maison communale avenue d'Auderghem 113/117 – Cession avec charges - Conception, construction, financement et vente de logements " à concurrence de 70 M€ HTVA et 84,7 M€ TVAC.

Il était fait choix, après l'échec de la tentative de dialogue compétitif, de recourir à la modalité plus éprouvée de marché public en procédure ouverte.

Le dépôt des offres avait pour échéance, sauf erreur de calcul de ma part, le 5 janvier 2026. On peut donc raisonnablement imaginer que vos services ont déjà eu l'occasion de prendre connaissance des offres déposées.

Mes questions ne portent naturellement pas sur le contenu détaillé de ces offres qui est protégé par le principe de confidentialité applicable aux offres en marchés publics en vertu de l'article 21 de la directive 2014/24/UE.

Mes questions seraient les suivantes :

- Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'offres qui a été remis ? Et, si cette analyse a déjà pu être menée par vos services, le nombre qui a été jugé recevable ?
- Pouvez-vous nous préciser le calendrier de désignation de l'adjudicataire ?
- Pouvez-vous nous indiquer à quelle(s) étape(s) de ce calendrier auront lieu les concertations avec les riverains du site ?
- Les offres remises prévoient-elles un maintien du parc Keith Haring et de son accessibilité pour les riverains ?

En vous remerciant, Monsieur le Bourgmestre, ainsi que les membres de vos services qui seraient amenés à se pencher sur ces questions, pour les éclairages que vous voudrez bien nous apporter à cet égard.

Avec mes salutations respectueuses

Conseil communal du 16.03.2026

Réponse en séance :

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Merci Monsieur Deleixhe, les réponses vont être précises mais courtes.

À ce stade de l'analyse, aucune information ne peut être divulguée sous peine de compromettre légalement le marché.

Nous espérons une désignation pour fin 2026.

L'intention du Bourgmestre et des membres du collège de maintenir un espace vert, est présente.

Mais vous savez, le Bourgmestre a lancé depuis plus de 30 ans le processus participatif et il ne manquera pas, lorsque ce sera possible aux termes de la gestion de ce dossier, de lancer un processus participatif avec l'ensemble des citoyens. On ne va pas vous rappeler tous les exemples qui ont donné naissance à un aménagement qui a tenu compte de l'ensemble de nos habitants et de nos aspirations , je pense notamment à la place du Rinsdelle.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir par rapport à cette interpellation, et je ne dirai rien de plus.

Monsieur Delheixhe :

Mais vous ne pouvez pas me préciser pour quelle raison vous ne pouvez pas divulguer d'informations.

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Je l'ai dit dès le départ. L'analyse est en cours, je ne réponds à aucune autre question.

Je vous en prie, vous avez la parole concernant votre 2ème question, d'actualité.

Monsieur Deleixhe :

Je me permets de m'étonner parce que ce n'est pas ce que prévoit le droit des marchés publics. Il est possible de divulguer ce genre d'informations à caractère général mais donc, permettez-moi de ne pas être en accord ici avec la réponse qui est proposée.

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Monsieur Deleixhe, je vous ai répondu.

Je vous en prie, vous avez la parole sur Brulocalis.

## Question d'actualité de Monsieur Thibault Deleixhe concernant Brulocalis

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et messieurs les échevins et échevins,

Nous lisons dans la presse de ce jour que « Brulocalis, l'association des 19 communes bruxelloises a estimé, mercredi, à 1,7 milliard d'euros le coût d'ici 2029 de décisions fédérales et régionales. Les élus locaux mettent en garde contre le risque de réduction ou de disparition de services à la population. »

Les principales sources de dépenses supplémentaires échappant à la maîtrise des pouvoirs locaux sont le renvoi des chômeurs de longue durée vers les CPAS dans des volumes qui excèdent très nettement les estimations avancées par le Ministre de l'Emploi (jusqu'à 60 % des exclus en lieu et place des 33 % annoncés), l'insuffisance du budget prévu pour les compensations fédérales aux CPAS, la non-révision de la norme KUL et l'augmentation de la cotisation de responsabilité sur les pensions des fonctionnaires locaux (bien qu'Etterbeek soit encore relativement épargné par ce phénomène), le tout au sein d'une région qui dote moins généreusement ses communes que les régions voisines (la dotation aux communes ne représentant que 18 % de leurs revenus, contre 30 % en Flandre et en Wallonie).

J'ajouterais même que la récente suppression de la réduction des impôts sur prestations sociales s'apprête à faire passer le montant d'une part des allocations de chômage sous celui du revenu d'intégration sociale, ce qui ouvrira le droit pour les chômeurs complets indemnisés à également solliciter un complément de revenu d'intégration sociale auprès des CPAS sans qu'aucune compensation fédérale n'ait été prévue pour y pallier.

Brulocalis mettait en garde que, sans mesures correctrices pour les finances des pouvoirs locaux bruxellois, ce serait à terme les services publics qui feraient les frais de ces diminutions de moyens. Il était clairement fait allusion à la possibilité que cela ne contraigne les communes à revoir à la baisse des services aussi importants que l'aide aux personnes âgées ou les crèches.

On ne pourrait être davantage d'accord avec ces déclarations. Nous avons formulé des inquiétudes en tous points similaires dès la fixation des centimes additionnels de l'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier au cours du conseil communal du 18 novembre 2024, lors de la hausse des taxes et redevances au cours du conseil communal du 24 mars 2025, dans une motion présentée au conseil communal du 14 avril 2025 où il était suggéré de faire état publiquement du risque que la limitation dans le temps des allocations de chômage ferait courir à nos finances locales, ce que les représentants et représentantes de la majorité locale ont supprimé par amendement, lors d'une question orale sur l'insuffisance des fonds de compensation pour les CPAS posée au conseil communal du 17 novembre 2025, ou encore plus récemment lors de notre prise de parole en réaction à la présentation du budget communal 2026 au conseil communal du 26 janvier 2026.

Conseil communal du 16.03.2026

À chaque occasion, il nous a été répondu que ces prédictions n'engageaient que nous, reposaient sur un chiffrage mal avisé ou trop peu informé et péchaient par défaut d'optimisme à l'égard de l'aptitude de l'autorité publique à remotiver les chômeurs à retrouver le chemin de l'emploi.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Qu'est-ce qui vous a amené à reconsidérer votre position à cet égard ?
- Un appel au gouvernement fédéral n'aurait-il pas été plus efficace en amont de sa prise de décision et de la fixation de sa trajectoire budgétaire pluriannuelle ?
- Est-ce que les risques décrits par Brulocalis de diminution des services publics aux aînés et aux plus jeunes trouvent à s'appliquer à Etterbeek ? À trajectoire budgétaire constante, quels seraient les premiers services à en pâtir sur le territoire de notre commune ?
- Quel est le taux, sur les deux premières vagues, de chômeurs etterbeekoïses exclus qui font appel au CPAS ? Et avec quel pourcentage d'octroi parmi ces demandes ?

En vous remerciant, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et messieurs les échevins, pour les éclairages que vous voudrez bien nous apporter à cet égard.

Avec mes salutations respectueuses.



Réponse en séance :

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Merci Monsieur Deleixhe, permettez-moi tout d'abord juste de rappeler quelque chose qui est une évidence.

Brulocalis, c'est une entité juridique indépendante et donc distincte de notre commune qui a donc, entre autre, sa propre personnalité juridique, mais aussi ses services administratifs. Cette autonomie garantit évidemment une gestion rigoureuse et transparente de ses missions. Mais rappelons qu'en tant qu'institution séparée, ses décisions et ses processus relèvent de sa propre gouvernance, et ce, dans le respect des règles qui lui sont applicables.

Vous l'avez évoqué, il s'agit d'un communiqué de presse.

Mais ce matin, l'administration par l'intermédiaire de notre Secrétaire communale, a reçu la note complète.

Ce qui veut donc dire qu'un examen approfondi, précis de ce type de document exige un temps matériel qu'entre ce matin et ce soir, nous n'avons pas pu exploiter au mieux. Notre devoir, et le Bourgmestre le rappelle régulièrement, est de traiter chaque dossier avec la rigueur qu'il mérite afin de vous apporter des réponses fondées et argumentées.

Aussi, mais comme ça je lève toute ambiguïté, je tiens à préciser que notre Bourgmestre n'était pas présent à cette réunion de Brulocalis ni à la conférence des Bourgmestres qui furent évoqués dans cet article et aucun représentant désigné par lui-même non plus.

Vous savez aussi - en dehors du Bourgmestre - tout l'attachement que le Président du CPAS apporte à vous répondre avec précision et argumentation. Vous comprendrez que votre demande d'aujourd'hui, la Secrétaire va la relayer aux différents services concernés pour pouvoir appréhender les questions soulevées par Brulocalis. Et aux termes des délais qui seront nécessaires par l'ensemble des services, nous vous répondrons de manière précise.

Je rappelle simplement, comme tout débat, mais peut être encore plus les débats que vous avez évoqués, méritent qu'on soit sérieux, éclairés et qu'ils soient utiles à nos échanges.

Merci Monsieur Deleixhe.

Monsieur Deleixhe :

Oui, est-ce que j'en comprends que ce sera réabordé lors d'un prochain conseil communal ?

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Très probablement, mais entre ce matin et aujourd'hui, vous permettrez à la Secrétaire communale qui est vraiment proactive et réactive, cela n'est pas possible.

Conseil communal du 16.03.2026

Monsieur Deleixhe :

Je n'en doute pas une seconde et je comprends bien l'ampleur de la tâche. Je voulais juste m'assurer que figurerait au PV que nous en reparlerons.

Monsieur le Président (Monsieur Lenaers) :

Mais je vous l'ai dit, comme j'ai rappelé également que tant le Bourgmestre qui vous répond toujours avec précision, sérieux et argumentaire que le président du CPAS, vous répondrons dès que nous aurons pu étudier cette note et les questions soulevées. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Monsieur Deleixhe :

Je vous en remercie.

